

AFFAIRE N° 24. - Approbation du marché de gré à gré passé avec l'Entreprise S. B. T. P. C. pour la construction d'une classe Type Economique à étage à l'Ecole de la Montagne 8ème KM.

Approbation du Contrat d'honoraires passé avec Monsieur PARASKEVOPOULOS pour l'étude et la surveillance des travaux en cause.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un montant de 1 088 714 Frs CFA avec l'Entreprise S. B. T. P. C. pour la construction d'une classe type Economique à étage à l'école de la Montagne 8ème KM.

Les honoraires d'architecte dus à Monsieur PARASKEVOPOULOS, s'élèveraient à la somme de 54 436 Frs et la dépense totale serait de 1 43 150 Frs CFA.

Afin de couvrir la participation communale, je vous demande de m'autoriser à solliciter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique un emprunt de 243 150 Frs.

Le financement de l'opération s'établirait ainsi :

- Subvention de l'Education Nationale .....	900 000 Frs
- Emprunt auprès de la C. C. C. E.....	243 150 Frs
	<hr/>
Soit au TOTAL .....	<u>1 143 150 Frs</u>

Je vous demande également de bien vouloir approuver le contrat d'honoraires passé avec Monsieur PARASKEVOPOULOS pour l'étude et la surveillance de ces travaux.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.